



ASSEMBLEE GENERALE
13 avril 2014
COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le 13 avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : P. de CASTELLANE, F. LONGUET, E. de LAFORCADE, C. MARIE, J. DURET, P.M. LAMELLIERE, M. PAISNEL, D. LEDOUX, J.B. RAULT, D. MARIE, C. BOIS, D. VILLETTE, S. PAYSANT, O. BECK, J. DOYERE, J. TALBOT, F. GOURDET, G. GEYELIN, C. CAPT, S. BELHAIRE, D. MAIRESSE, J. BESNARD, S. HARDY, H. GUILLE.

Absents excusés : J. PÉPIN (remplacée par M. PAISNEL), G. PAISNEL (remplacé par D. VILLETTE), M. PERAULT (procuration S. PAYSANT), A. FAUTRAT (procuration J. B. RAULT), B. MALHERBE (procuration J. BESNARD), P. le MIERE (procuration H. GUILLE).

Secrétaire de séance : P. de CASTELLANE

Monsieur le Président accueille Mme PERROT LAMBERT, trésorière principale de Coutances et la remercie de sa présence.

Mr le Président présente l'ordre du jour et le déroulement de la séance consacrée principalement au vote des budgets. La première étape va consister à voter les comptes administratifs de chaque budget et Monsieur le Président va quitter la salle pendant ce vote.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18 février 2015 est validé à l'unanimité des membres présents.
Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 03 mars 2015 est validé à l'unanimité des membres présents.

1- Lecture des comptes administratifs du budget général, des budgets annexes Cinéma, Papeco, SPANC et Eau

Monsieur le Président ne participe pas au vote des comptes administratifs et Monsieur GUILLE assure alors la présidence afin de délibérer.

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Dépense 2014 : 2 833 887,35 €

Recette 2014 : 3 464 991,21 €

Report antérieur excédentaire de 975 787,07 € soit 4 440 778,28 €.

D'où un excédent de fonctionnement de 1 606 890,93 €.

Section d'investissement

Dépense 2014 : 304 397,66 €

Recette 2014 : 105 781,95 €

Report antérieur excédentaire de 371 847,67 € soit 477 629,62 €

D'où un excédent d'investissement de 173 231,96 €.

Délibération n° 2015-04-13 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 du budget général.

BUDGET ANNEXE CINEMA

Section de fonctionnement

Dépense 2014 : 35 610,65 €

Recette 2014 : 43 408,00 €

D'où un excédent de fonctionnement de 7 797,35 €

Section d'investissement

Dépense 2014 : 18 837,44 €

Report antérieur déficitaire de 112 531,60 € soit – 131 369,04 €

Recette 2014 : 98 688,40 €

D'où un déficit d'investissement de 32 680,64 €.

Délibération n° 2015-04-14 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 du budget annexe Cinéma.

BUDGET ANNEXE PAPECO

Section de fonctionnement

Dépense 2014 : 25 235,76 €

Recette 2014 : 34 490,02 €

Report antérieur excédentaire de 4 729,87 € soit 39 219,89 €

D'où un excédent de fonctionnement de 13 984,13 €.

Section d'investissement

Dépense 2014 : 1 578,12 €

Report antérieur déficitaire de 41 336,46 € soit – 42 914,58 €

Recette 2014 : 41 336,46 €

D'où un déficit d'investissement de 1 578,12 €.

Délibération n° 2015-04-15 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 du budget annexe Papeco.

BUDGET ANNEXE SPANC

Section de fonctionnement

Dépense 2014 : 18 957,40 €

Recette 2014 : 15 990,00 €

Report antérieur excédentaire de 2 370,13 € soit 18 360,13 €

D'où un déficit de fonctionnement de 597,27 €.

Section d'investissement

Dépense 2014 : 100 768,00 €

Recette 2014 : 100 768,00 €

Report antérieur excédentaire de 0,76 € soit 100 768,76 €

D'où un déficit d'investissement de 0,76 €.

Délibération n° 2015-04-16 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 du budget annexe SPANC.

BUDGET ANNEXE EAU

Section de fonctionnement

Dépense 2014 : 1 024 332,08 €

Recette 2014 : 1 293 606,69 €

Report antérieur excédentaire de 127 532,99 € soit 1 421 138,98 €

D'où un excédent de fonctionnement de 396 806,90 €.

Section d'investissement

Dépense 2014 : 682 472,51 €

Recette 2014 : 575 231,61 €

Report antérieur excédentaire de 32 240,47 € soit 607 472,08 €

D'où un déficit d'investissement 75 000,43 €.

Délibération n° 2015-04-17 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 du budget annexe eau.

2 – Compte de gestion du budget général et comptes de gestion des budgets annexes

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par la Trésorière accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des crédits de reports et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles
- relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le conseil communautaire déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2015-04-18 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget général.

Délibération n° 2015-04-19 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe Cinéma.

Délibération n° 2015-04-20 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe Papeco.

Délibération n° 2015-04-21 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe SPANC.

Délibération n° 2015-04-22 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe eau.

3- Budget général : affectation des résultats – Vote du taux des taxes - Vote du budget primitif 2015 :

Monsieur le Président effectue une lecture des propositions budgétaires au chapitre et explique que le résultat à affecter est important, notamment du fait des élections qui ont freiné des projets et du fait de retour de subventions.

Mr le Président explique que la commission finances propose les affectations suivantes :

Budget général :

Résultat de fonctionnement : 1 606 890,93 €

Solde d'exécution d'investissement : 173 231,96 €

Délibération n° 2015-04-23 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 1 606 890,93 €. Le solde d'exécution d'investissement est reporté au compte 001 en section d'investissement.

Le chapitre 12 est en forte augmentation du fait de la compétence TAP.

Monsieur Rault rappelle que la ligne 678 concerne la réserve.

La dépense au 6554 est conséquente du fait d'un trimestre 2014 du syndicat de la Perrelle à imputer sur 2015.

Pour les recettes, la chute de la DGF apparaît à la ligne 74124.

TAXES : Monsieur le Président rappelle le taux des taxes 2014 et propose de les reconduire pour l'année 2015.

- TH : 9,28
- FB : 9,15
- FNB : 22,35
- CFE : 7,66
- F. de zone : 19,48

Délibération n° 2015-04-24 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire, sans augmentation, les taux des taxes pour l'année 2015.

Ordures ménagères : Monsieur le Président rappelle les taux de la taxe ordures ménagères 2014 et propose de les reconduire pour l'année 2015 :

	2014
Annville, Lingreville, Quettreville, Regnéville	12.34 %
Contrières, Hérenguerville, Hyenville, Montchaton, Orval, Trelly	11.36 %
Hauteville	12.89 %
Montmartin	14 %

Délibération n° 2015-04-25 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire, sans augmentation, les taux de la taxe ordures ménagères pour l'année 2015.

Monsieur le Président donne les lectures de la section d'investissement et rappelle notamment les points suivants :

Une étude sur l'impact des eaux de pluie est en lien avec le dossier PAPI : 50 000 € de prévision budgétaire.

La Via ferrata : mise en valeur de l'ensemble des carrières. Une étude permettra un phasage des travaux. La priorité pour 2015 consiste en la mise en sécurité du site, la mise en valeur de la première carrière et des études pour la mise en valeur des autres carrières.

Monsieur Lamellière demande s'il y a un projet d'ensemble définitif ou si les élus auront à se positionner sur la suite de ce dossier.

Monsieur le Président indique qu'à la suite des études envisagées en 2015, il y aura lieu de se positionner sur la suite des travaux.

Monsieur Mairesse souhaite connaître ce qui est inclus dans les 209 460 € de prévision budgétaire.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de la sécurité, d'études et de la première phase de travaux qui est inscrite dans le contrat de territoire.

Concernant la FFTH, Monsieur Lamellière demande si il y obligation.

Madame Ledoux précise que les 315 512 € correspondent à notre reste à charge sur un coût total d'investissement pour la 1^{ère} tranche de plus de 3 600 000 €.

Monsieur Besnard précise que notre collectivité s'est portée volontaire pour la 1^{ère} tranche et qu'il est nécessaire d'avoir la fibre optique.

Voie verte, piste cyclable : afin de continuer celle réalisée par la CBC, pour rejoindre Montmartin/Regnéville/Hauteville. Cette route est très fréquentée par les cyclistes et le danger existe. Cet aménagement serait réalisé en liaison avec le Conseil Départemental.

Madame Ledoux souhaite qu'une commission ouverte à 1 ou 2 représentants par commune travaille sur ce dossier.

Surveillance de baignade : replacer une vigie face à la zone de baignade qui a été décalée plus au sud.

Parking du gymnase : en lien avec la commune de Montmartin sur Mer.

Bâtiment communautaire : Monsieur Mairesse demande si les VRD sont comprises dans les 900 000 €. Il lui est répondu par la négative.

Tracteur vigneron : il s'agit de remplacer l'actuel petit tracteur qui n'est pas assez puissant. Ce tracteur permettrait d'effectuer plus de travaux en régie, notamment dans les petits chemins de randonnées.

Tractopelle : la commission a examiné le coût d'un engin neuf, le coût de la remise en état et le coût d'une location. Il apparaît que 5 ans de location représente le prix d'un engin neuf. L'actuel tractopelle nécessite des travaux hydrauliques. La commission s'est prononcée pour le renouvellement.

Monsieur Duret précise qu'il n'a jamais été question en commission de racheter un engin, l'actuel étant à son avis au quart de ses possibilités et à peine à moitié d'usure.

Monsieur Rault souligne qu'il y a des équipes qui travaillent et que les pannes étant de plus en plus fréquentes, le personnel aurait un rendement plus rationnel avec un engin neuf.

Madame la Trésorière fait remarquer que sur 108 000 €, la collectivité récupérera le FCTVA, qu'il y a une reprise prévue à 15 000 € ce qui fait une dépense nette de 65 000 €.

Monsieur le Président clos ce débat en précisant que la commission réétudiera ce dossier et que la somme de 108 000 € reste inscrite au budget.

Observations :

Monsieur Mairesse fait remarquer que le budget de fonctionnement paraît élevé, la tendance générale est au confort. Il est prévu un emprunt important mais les taux étant actuellement bas, il ne faut peut-être pas s'en priver. Le dossier du site d'escalade est un dossier à tiroirs qui s'ouvrent au fil de l'eau. Les VRD ont été un énorme oubli dans le dossier de construction du siège communautaire.

Monsieur le Président précise que ce n'est pas du confort mais plutôt de la lucidité. Il y a constamment des charges nouvelles : TAP

Monsieur Lamellière fait remarquer que l'on ne compare pas des prévisions budgétaires d'une année sur l'autre. Il y a beaucoup de marges de manœuvre, il n'est pas commun d'avoir des écarts pareils. Le DOB serait un document intéressant, il n'est pas obligatoire mais donnerait pourtant une vision. Les agents qui sont aux manettes font attention à l'argent puisque le prévisionnel 2014 n'a pas été dépensé.

Monsieur Rault ajoute que baisser les taxes serait une erreur. La loi Notre prévoit un renforcement des EPCI avec des compétences nouvelles (assainissement) et il faut s'y préparer.

Monsieur le Président indique que les budgets ont toujours été prudents. Les rythmes scolaires ont été gérés avec l'autofinancement. Il propose que les Vice-Présidents s'impliquent dans leur commission en suivant leur budget. Dans tous les projets majeurs, il y a eu débat.

Monsieur Besnard fait remarquer que la dette est en diminution.

Délibération n° 2015-04-26 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 tel que présenté en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il s'équilibre à 4 924 847,46 € en section de fonctionnement et à 2 260 129,71 € en section d'investissement.

4 - Budget annexe Cinéma : affectation du résultat – vote du budget primitif 2015

Délibération n° 2015-04-27 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 7 797,35 € au compte 1068 de la section d'investissement.

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2015 en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget annexe Cinéma.

Délibération n° 2015-04-28 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 tel que présenté en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il s'équilibre à 43 796,75 € en section de fonctionnement et à 47 797,35 € en section d'investissement.

5 – Budget annexe Papeco : affectation du résultat – vote du budget primitif 2015

Délibération n° 2015-04-29: le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 1 578,12 € au compte 1068 de la section d'investissement. Un montant de 12 406,01 € est reporté au 002 en section de fonctionnement.

Afin de clôturer ce budget, une écriture au 7551 du budget général « excédent budget annexe » est nécessaire pour un montant de 12 406,71 €.

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2015 en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget annexe Papeco.

Délibération n° 2015-04-30 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 tel que présenté en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il s'équilibre à 19 240,17 € en section de fonctionnement et à 1 578,12 € en section d'investissement.

6 – Budget annexe SPANC : affectation du résultat – vote du budget primitif 2015

Délibération n° 2015-04-31 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reporter au 002 en section de fonctionnement la somme de – 597,27 € et de reporter au 001 en section d'investissement la somme de 0,76 €.

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2015 en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget annexe SPANC.

Délibération n° 2015-04-32 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 tel que présenté en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il s'équilibre à 31 097,27 € en section de fonctionnement et à 180 000,76 € en section d'investissement.

Monsieur Beck fait remarquer qu'il n'y a pas de charges de personnels inscrites au budget.

Monsieur le Président précise qu'il est prévu de revoir ce problème et d'y remédier.

Monsieur Guille ajoute que les tarifs de contrôles actuels sont trop bas et ne permettent pas de couvrir une dépense supplémentaire.

Madame la Trésorière indique que ce service devrait s'équilibrer en prenant en considération les charges de personnel ; actuellement c'est le contribuable qui paye et non l'utilisateur.

Madame Ledoux fait remarquer que le secrétariat devrait être assuré par le service eau.

7 – Budget annexe eau : affectation du résultat – vote du budget primitif 2015

Délibération n° 2015-04-33 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 en section d'investissement la somme de 100 830,43 € et de reporter au 002 en section de fonctionnement la somme de 295 976,47 €.

Monsieur Guille présente les propositions budgétaires 2015 en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget annexe eau.

Au compte 615 de la section de fonctionnement, il y a majoration de 20 000 € afin de prendre en considération le vieillissement de l'usine.

Monsieur Lamellière demande pourquoi 10 000 € supplémentaires sont inscrits au compte 6541.

Madame la Trésorière indique que ce ne sont pas obligatoirement des non valeurs mais une provision pour clients douteux.

Monsieur Mairesse évoque les emprunts et Hubert Pagnier indique que la durée d'extinction de la dette est d'environ 7 ans ce qui est plutôt correcte.

Délibération n° 2015-04-34 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif eau 2015 tel que présenté en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il s'équilibre à 1 605 435,47 € en section de fonctionnement et à 914 220,43 € en section d'investissement.

8 – Bureaux communautaires : présentation de l'Avant Projet Définitif, dépôt de la demande permis de construire

Les plans sont présentés sur écran.

Délibération n° 2015-04-35 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'Avant Projet Définitif et autorise le Président à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à cette demande.

9 – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Président indique qu'il s'agit du poste de la comptabilité/paye actuellement occupé par un agent administratif de 1^{ère} classe qui a été proposé par promotion interne au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Le travail effectué sur ce poste relève d'un cadre d'emplois de la catégorie B alors que l'agent concerné est de catégorie C. L'augmentation de l'indice majoré est minime (+ 14 points).

Délibération n° 2015-04-36 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à créer un poste de catégorie C, grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 20 avril 2015.

10 – Opération collective de modernisation du Pays de Coutances : participation 2015 de 8 105 €, nomination de deux représentants afin de siéger au comité chargé de l'attribution des subventions aux entreprises

Délibération n° 2015-04-37 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de participer à hauteur de 8 105 € pour l'opération collective de modernisation du Pays de Coutances. Ce montant est inscrit au budget 2015. Messieurs Joël Doyère et Daniel Marie sont nommés afin de siéger au comité chargé de l'attribution des subventions aux entreprises.

11 – Création d'un poste de catégorie B ou de catégorie C, filière administrative à temps complet

Monsieur le Président indique que la collectivité est passée de 33 agents permanents à plus de 60 agents du fait des Temps d'Activités Périscolaires. La gestion de l'ensemble du personnel prend énormément de temps et nécessite la création d'un poste. Le fait de dépasser 50 agents implique la mise en place d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, d'un Comité Technique Paritaire.

Madame Ledoux soutien cette demande en précisant que plusieurs agents sont actuellement surmenés.

Monsieur Lamellière et Madame Capt indiquent que ce poste est nécessaire.

Afin d'ouvrir une large publicité, il est proposé de créer un poste de catégorie B et un poste catégorie C. Le poste non pourvu sera supprimé.

Délibération n° 2015-04-38 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste de catégorie B, grade de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, filière administrative, à temps complet à compter du 20 avril 2015 ainsi qu'un poste de catégorie C, tous grades, filière administrative, à temps complet, à compter du 20 avril 2015.

12 – Divers

Nouvelle appellation de la Communauté de Communes : du fait de la réforme des cantons, notre Communauté de Communes ne peut plus s'appeler « Communauté de Communes du canton de Montmartin-su-Mer ». Monsieur le Président propose d'ôter le mot canton.

Délibération n° 2015-04-39 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'appellation ci-après pour notre communauté de communes :

Communauté de Communes de Montmartin-sur-Mer.

Fin de séance à 23 h 30.